

## Effondrement des embauches et des fins de contrat au 2<sup>e</sup> trimestre 2020

Au 2<sup>e</sup> trimestre 2020, en France métropolitaine, 3 070 500 contrats de travail ont été signés dans le secteur privé (hors agriculture, intérim et particuliers employeurs), ce qui marque un recul d'une ampleur inobservée sur l'ensemble de la série (-45,7 % par rapport au 1<sup>er</sup> trimestre), sous l'effet de la crise sanitaire de la Covid-19. Le nombre d'embauches en contrat à durée déterminée (CDD) chute (-46,6 % après -8,0 % au trimestre précédent), tout comme celui des embauches en contrat à durée indéterminée (CDI) (-41,3 % après -5,6 %).

3 262 400 contrats ont pris fin au 2<sup>e</sup> trimestre 2020, soit 44,0 % de moins qu'au trimestre précédent (après -4,6 % au 1<sup>er</sup> trimestre 2020), également du fait du confinement à la mi-mars. Le nombre de fins de CDD se replie très fortement au 2<sup>e</sup> trimestre 2020 (-45,6 % après -5,1 % au trimestre précédent) et atteint 2 655 000, du fait de la nette diminution des CDD de moins d'un mois arrivés à terme (-52,1 % après -6,9 %). Parallèlement, 607 500 CDI se sont terminés (-35,4 % après -1,7 %), notamment sous l'effet de l'effondrement du nombre de démissions ainsi que des fins de période d'essai.

### Des embauches au 2<sup>e</sup> trimestre 2020 à leur plus bas niveau en dix ans

Au 2<sup>e</sup> trimestre 2020, en France métropolitaine, 3 070 500 contrats de travail ont été signés dans le secteur privé (hors agriculture, intérim et particuliers employeurs) (graphique 1). En lien avec la crise sanitaire, le nombre d'embauches baisse quasiment de moitié par rapport au trimestre précédent (-45,7 % après -7,6 % au trimestre précédent, tableau 1), retrouvant brutalement le niveau d'il y a dix ans. Sur un an, le recul des embauches est encore plus prononcé (-50,7 % par rapport au 2<sup>e</sup> trimestre 2019).

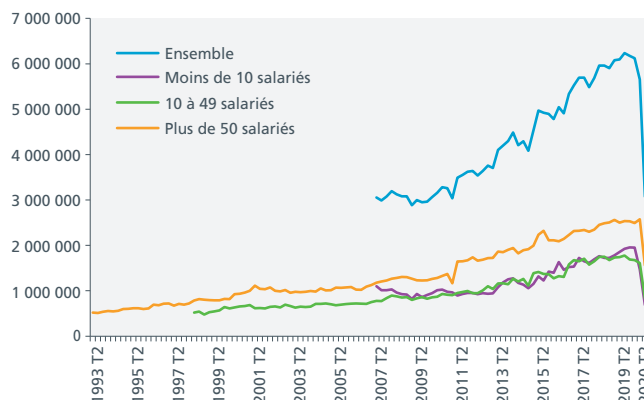
La baisse des embauches au 2<sup>e</sup> trimestre 2020 est généralisée, quelle que soit la taille des établissements. En particulier, le nombre d'embauches dans les établissements de moins de 10 salariés baisse de nouveau

fortement (-53,4 % après -24,7 % au trimestre précédent). Par ailleurs, les embauches des établissements de 10 à 49 salariés et ceux de plus de 50 salariés se replient également nettement (respectivement -48,6 % et -39,5 % après avoir plutôt résisté au 1<sup>er</sup> trimestre 2020 (respectivement -4,0 % et +3,3 %).

Le recul historique du nombre d'embauches au 2<sup>e</sup> trimestre 2020 concerne les trois grands secteurs d'activité. La baisse est de 34,2 % dans l'industrie (après -1,8 % au 1<sup>er</sup> trimestre 2020), de 26,9 % dans la construction (après -2,2 %) et de 46,7 % dans le tertiaire (après -8,0 %). Le recul est plus important dans ce secteur, en lien notamment avec l'arrêt prolongé de l'activité dans certains secteurs (hébergement-restauration, activités récréatives...) du fait des mesures de confinement (focus).

Ces embauches n'incluent pas les missions d'intérim [1]. En France métropolitaine, hors agriculture, le nombre de missions d'intérim débutées au 2<sup>e</sup> trimestre 2020 diminue également très fortement (-40,7 % après -8,9 %), pour atteindre 2 779 100 (7). Sur un an, le nombre d'embauches d'intérimaires est aussi en très fort recul (-46,1 %).

Graphique 1  
Nombre d'embauches par tranche de taille d'établissement



Lecture : dans les établissements de 50 salariés et plus, 1 557 400 contrats ont été signés au 2<sup>e</sup> trimestre 2020.

Champ : France métropolitaine des secteurs privés hors agriculture, intérim et particuliers employeurs.

Source : Dares, MMO.

(1) Pour plus de détails, voir [les dernières données mensuelles sur l'emploi intérimaire](#) (données d'août provisoires et de juillet rectifiées). Le champ retenu y est cependant différent : évolution de l'emploi contre ici évolution des contrats conclus seulement en France métropolitaine, pour les secteurs privés hors agriculture.

## Une contraction des embauches encore plus marquée pour les CDD que pour les CDI

Au 2<sup>e</sup> trimestre 2020, la forte baisse du nombre d'embauches concerne à la fois les CDI et les CDD. Le nombre de signatures de CDI recule de 41,3 %, pour atteindre 532 400 (après -5,6 % au 1<sup>er</sup> trimestre, tableau 1). Le repli du nombre de signatures de CDD est encore plus marqué (-46,6 % à 2 538 100, après -8,0 % au 1<sup>er</sup> trimestre 2020). Dans ce contexte, la part des CDD dans les embauches diminue de 1,3 point au 2<sup>e</sup> trimestre 2020, à 82,7 % (graphique 2).

Sur un an, le nombre d'embauches en CDD chute plus fortement que celui des embauches en CDI (respectivement -51,9 % contre -44,2 % par rapport au 2<sup>e</sup> trimestre 2019).

## Une baisse historique du nombre de fins de contrats de travail

Au 2<sup>e</sup> trimestre 2020, le nombre de fins de contrat recule très fortement (-44,0 % après -4,6 % au 1<sup>er</sup> trimestre 2020) et atteint 3 262 400 (graphique 3). Sur un an, il diminue de 47,3 % (tableau 2).

Contrairement au trimestre précédent, la chute du nombre de rupture de contrats est généralisée, quelles que soient les tranches de tailles d'établissement. Le repli est toutefois un peu plus marqué pour les établissements de moins de 10 salariés (-52,2 % après -22,2 % au 1<sup>er</sup> trimestre 2020), que pour ceux comptant entre 10 et 49 salariés (-46,2 % après -0,5 % le trimestre précédent) et ceux de plus de 50 salariés (-37,9 % après +6,2 %).

Le recul du nombre de fins de contrats touche tous les secteurs. Il est toutefois plus important dans le tertiaire (-45,2 % après -4,9 % le trimestre précédent) que dans l'industrie (-25,6 % après +2,3 %) et la construction (-24,8 % après -1,4 %).

## Reflux marqué du nombre de fins de CDD et de fins de CDI

Le nombre de fins de CDD se contracte fortement au 2<sup>e</sup> trimestre 2020 (-45,6 %, après -5,1 % au 1<sup>er</sup> trimestre 2020) (graphique 4), en lien avec le tarissement très net des entrées. La baisse est davantage marquée pour les CDD arrivés à terme de moins d'un mois (-52,1 % après -6,9 % le trimestre précédent) et les ruptures anticipées de CDD (-48,2 % après +4,6 %) que pour les CDD arrivés à terme de plus d'un mois (-13,6 % après +2,2 %). Au total, 2 655 000 CDD ont pris fin au 2<sup>e</sup> trimestre 2020, soit un niveau très inférieur à celui atteint un an auparavant (-49,8 %).

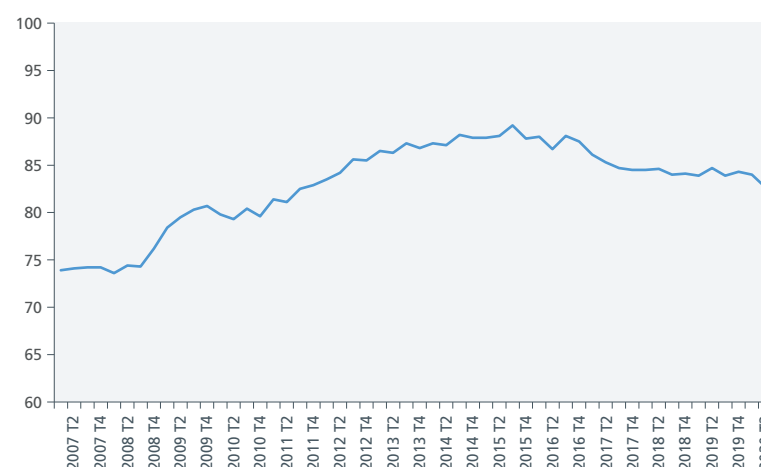
Tableau 1  
Embauches par taille d'établissement, secteur d'activité et nature de contrat

|                           | Niveaux          | Évolutions trimestrielles |              | Évolutions annuelles |
|---------------------------|------------------|---------------------------|--------------|----------------------|
|                           |                  | En %                      |              | En %                 |
|                           | 2020 T2          | 2020 T1                   | 2020 T2      | 2020 T2              |
| <b>Ensemble</b> .....     | <b>3 070 500</b> | <b>-7,6</b>               | <b>-45,7</b> | <b>-50,7</b>         |
| Moins de 10 salariés..... | 685 100          | -24,7                     | -53,4        | -64,4                |
| De 10 à 49 salariés.....  | 828 000          | -4,0                      | -48,6        | -53,4                |
| 50 salariés et plus ..... | 1 557 400        | 3,3                       | -39,5        | -38,6                |
| Industrie.....            | 136 000          | -1,8                      | -34,2        | -36,4                |
| Construction .....        | 112 800          | -2,2                      | -26,9        | -28,0                |
| Tertiaire.....            | 2 821 700        | -8,0                      | -46,7        | -51,9                |
| CDI.....                  | 532 400          | -5,6                      | -41,3        | -44,2                |
| CDD.....                  | 2 538 100        | -8,0                      | -46,6        | -51,9                |
| Missions d'intérim .....  | 2 779 100        | -8,9                      | -40,7        | -46,1                |

Lecture : 532 400 CDI ont été signés au 2<sup>e</sup> trimestre 2020, soit 41,3 % de moins qu'au 1<sup>er</sup> trimestre 2020, et 44,2 % de moins qu'au 2<sup>e</sup> trimestre 2019.

Champ : France métropolitaine des secteurs privés hors agriculture, intérim et particuliers employeurs. Source : Dares, MMO.

Graphique 2  
Part de CDD dans les embauches



Lecture : au 2<sup>e</sup> trimestre 2020, 82,7 % des embauches hors intérim se font en CDD.

Champ : France métropolitaine des secteurs privés hors agriculture, intérim et particuliers employeurs. Source : Dares, MMO.

Tableau 2  
Fins de contrat de travail par taille d'établissement, secteur d'activité et nature de contrat

|   | Niveaux          | Évolutions trimestrielles |              | Évolutions annuelles |
|---|------------------|---------------------------|--------------|----------------------|
|   |                  | En %                      |              | En %                 |
|   | 2020 T2          | 2020 T1                   | 2020 T2      | 2020 T2              |
| <b>Ensemble</b> .....                             | <b>3 262 400</b> | <b>-4,6</b>               | <b>-44,0</b> | <b>-47,3</b>         |
| Moins de 10 salariés.....                         | 712 400          | -22,2                     | -52,2        | -61,6                |
| De 10 à 49 salariés.....                          | 900 700          | -0,5                      | -46,2        | -49,4                |
| 50 salariés et plus .....                         | 1 649 300        | 6,2                       | -37,9        | -35,5                |
| Industrie.....                                    | 158 400          | 2,3                       | -25,6        | -25,6                |
| Construction .....                                | 112 900          | -1,4                      | -24,8        | -22,6                |
| Tertiaire.....                                    | 2 991 100        | -4,9                      | -45,2        | -48,7                |
| CDD.....  | 2 655 000        | -5,1                      | -45,6        | -49,8                |
| dont : CDD arrivés à terme de plus d'un mois .... | 711 700          | 2,2                       | -13,6        | -11,4                |
| CDD arrivés à terme de moins d'un mois .....      | 1 861 600        | -6,9                      | -52,1        | -57,0                |
| ruptures anticipées de CDD.....                   | 81 700           | 4,6                       | -51,6        | -48,2                |
| CDI.....  | 607 500          | -1,7                      | -35,4        | -33,1                |
| dont : démissions.....                            | 241 100          | -0,9                      | -37,6        | -36,7                |
| ruptures conventionnelles.....                    | 69 100           | -2,9                      | -37,4        | -36,1                |
| licenciements économiques .....                   | 26 300           | 9,2                       | -14,6        | -0,4                 |
| licenciements non économiques.....                | 95 800           | -4,1                      | -33,7        | -31,9                |
| départs en retraite.....                          | 56 000           | 1,2                       | -3,1         | -2,9                 |
| fins de période d'essai.....                      | 94 900           | -3,4                      | -48,3        | -43,2                |
| autres motifs de fin de CDI .....                 | 24 100           | 1,9                       | -12,4        | -10,7                |

Lecture : 607 500 CDI ont pris fin au 2<sup>e</sup> trimestre 2020, soit 35,4 % de moins qu'au 1<sup>er</sup> trimestre 2020, et 33,1 % de moins qu'au 2<sup>e</sup> trimestre 2019.

Champ : France métropolitaine des secteurs privés hors agriculture, intérim et particuliers employeurs. Sources : Dares, MMO.

Le nombre de fins de CDI diminue également fortement au 2<sup>e</sup> trimestre 2020 (-35,4 % après -1,7 % au 1<sup>er</sup> trimestre 2020). Cette baisse traduit essentiellement les replis des fins de période d'essai (-48,3 % après -3,4 % au 1<sup>er</sup> trimestre 2020), des démissions (-37,6 % après -0,9 %), des ruptures conventionnelles (-37,4 % après -2,9 %) et des licenciements pour un motif autre qu'économique (-33,7 % après -4,1 %) (graphique 5). Les licenciements économiques et le nombre de départs en retraite diminuent de façon plus modérée (respectivement -14,6 % et -3,1 %). Sur un an, le nombre de fins de CDI diminue (-33,1 % par rapport au 2<sup>e</sup> trimestre 2019).

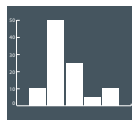
Victor Barry (Dares).

## Pour en savoir plus

Toutes les séries des mouvements de main-d'œuvre sont disponibles via l'application interactive : <http://dares.travail-emploi.gouv.fr/mmo>

- [1] Milin K. (2018), « CDD, CDI : comment évoluent les embauches et les ruptures depuis 25 ans ? », *Dares Analyses*, Dares, n°026, juin.
- [2] Milin K. (2018), « Reconstitution des mouvements de main-d'œuvre depuis 1993 : guide méthodologique », *Document d'études*, Dares, n°221, juin.
- [3] Milin K. (2020), « Données sur les mouvements de main-d'œuvre : évolutions méthodologiques entre juin 2018 et juillet 2020 », *Note*, Dares, juillet.
- [4] Milin K. (2020), « Forte contraction des embauches et des fins de contrat au 1<sup>er</sup> trimestre 2020 », *Dares Indicateurs* n°22, juillet.

## Données des graphiques et tableaux accessibles au format excel



### DARES INDICATEURS

Édité par la Dares, la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion.

Directrice de la publication : Selma Mahfouz

Rédactrice en chef : Magali Madeira.

Secrétaires de rédaction : Thomas Cayet, Laurence Demeulenaere

Maquettistes : Guy Barbut, Thierry Duret, Bruno Pezzali

Conception graphique et impression : Dares, ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion.

Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 2109 - 4128 et ISSN 2267 - 4756.

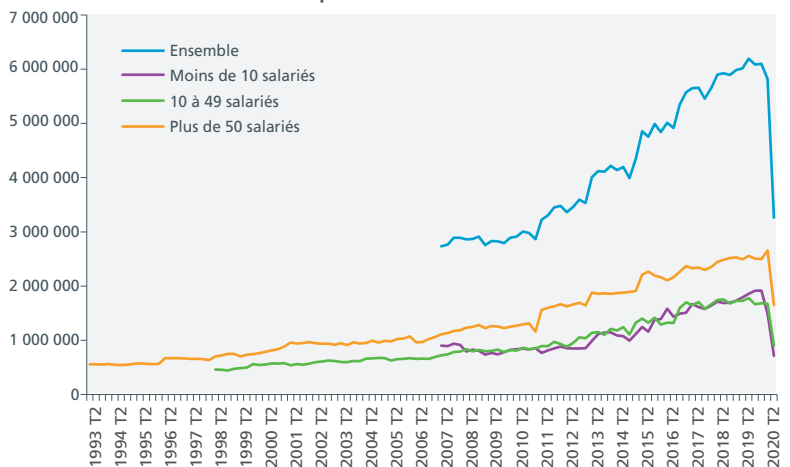
☒ Réponses à la demande : [dares.communication@travail.gouv.fr](mailto:dares.communication@travail.gouv.fr)

☎ Contact presse : Joris Aubrespin-Marsal  
[joris.aubrespin-marsal@travail.gouv.fr](mailto:joris.aubrespin-marsal@travail.gouv.fr)

[dares.travail-emploi.gouv.fr](http://dares.travail-emploi.gouv.fr)

### Graphique 3

#### Nombre de fins de contrats de travail par taille d'établissement



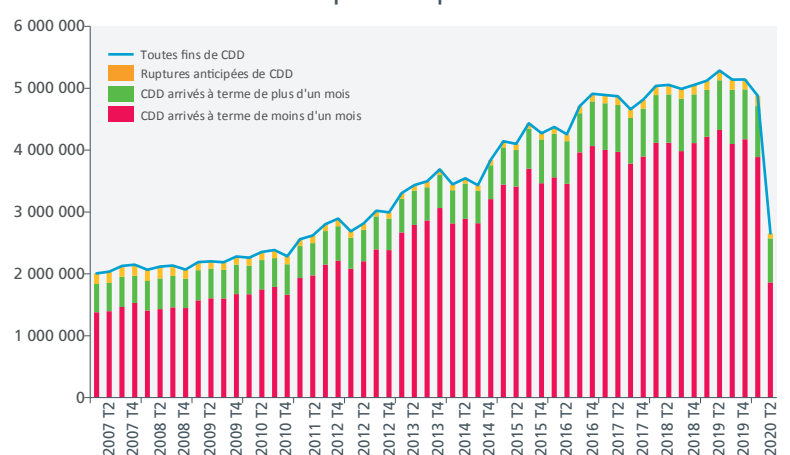
Lecture : dans les établissements de 50 salariés et plus, 1 649 300 contrats se sont terminés au 2<sup>e</sup> trimestre 2020.

Champ : France métropolitaine des secteurs privés hors agriculture, intérim et particuliers employeurs.

Source : Dares, MMO.

### Graphique 4

#### Nombre de CDD arrivés à terme et de ruptures anticipées de CDD



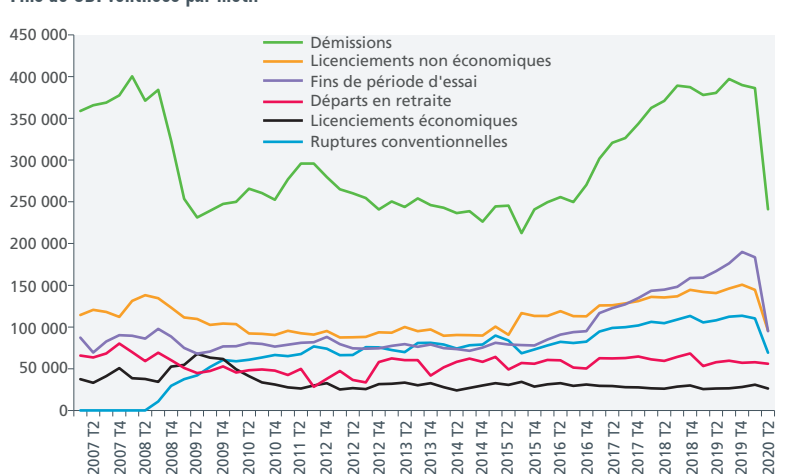
Lecture : sur les 2 655 000 fins de CDD au 2<sup>e</sup> trimestre 2020, 711 700 sont des CDD de plus d'un mois arrivés à terme, 1 861 600 sont des CDD de moins d'un mois arrivés à terme et 81 700 sont des ruptures anticipées de CDD.

Champ : France métropolitaine des secteurs privés hors agriculture, intérim et particuliers employeurs.

Source : Dares, MMO.

### Graphique 5

#### Fins de CDI ventilées par motif



Lecture : 241 100 CDI ont pris fin au 2<sup>e</sup> trimestre 2020 suite à des démissions.

Champ : France métropolitaine des secteurs privés hors agriculture, intérim et particuliers employeurs.

Sources : Dares, MMO.

## Encadré 1 – Les données sur les mouvements de main-d'œuvre

### La source

Avant 2015, deux sources de données étaient mobilisées pour suivre les mouvements de main-d'œuvre : la déclaration mensuelle des mouvements de main-d'œuvre (DMMO), exhaustive pour tous les établissements de plus de 50 salariés (DMMO), et l'enquête complémentaire trimestrielle (EMMO), qui échantillonnait les établissements de moins de 50 salariés. Depuis lors, les déclarations sociales nominatives (DSN) sont venues se substituer à ces deux sources. Les DSN ont été exploitées lors de la reprise de la diffusion des mouvements de main-d'œuvre en juin 2018 [2]. La méthodologie retenue pour assurer ce changement de source est détaillée dans un document d'études [3].

### Champ

Historiquement, les mouvements de main-d'œuvre recensent les embauches (ou entrées) et les fins de contrats (ou sorties) par nature de contrat (CDI ou CDD mais hors missions d'intérim), se basaient sur les déclarations des établissements employeurs de France métropolitaine des secteurs privés hors agriculture et particuliers employeurs. La démographie des établissements n'était que partiellement prise en compte. Par exemple, un établissement nouvellement employeur avec moins de 50 salariés n'était pas systématiquement représenté dans l'enquête sur les MMO. Par ailleurs, la reprise de la diffusion des données de juin 2018 se restreignait aux établissements de plus de 10 salariés.

Les données de mouvements de main-d'œuvre présentées ici portent sur un champ plus large. D'une part, les données sont représentatives de l'ensemble des établissements français employeurs de France métropolitaine sur le champ privé hors agriculture, intérim et particuliers employeurs. D'autre part, les séries des établissements de moins de 10 salariés sont à nouveau disponibles. Toutes les évolutions méthodologiques sont décrites dans une note [1].

### Avertissement

La reconstitution des mouvements de main-d'œuvre à partir des DSN nécessite un travail méthodologique conséquent, qui peut être amené à évoluer dans le temps. Les séries présentées dans ce Dares Indicateurs sont susceptibles d'être révisées ultérieurement, lorsqu'il y aura encore davantage de recul sur les données des DSN.

### Définitions

- Entrées : embauches en CDD et en CDI.
- Sorties : CDD arrivés à terme (plus ou moins d'un mois), ruptures anticipées de CDD, démissions, licenciements économiques, licenciements non économiques, ruptures conventionnelles, fins de période d'essai, départs à la retraite et autres cas. Les contrats de sécurisation professionnelle peuvent être déclarés soit en licenciements économiques soit en autres motifs de fin de CDI.

## Encadré 2 – D'importantes différences de concept entre les données sur les mouvements de main-d'œuvre et les estimations trimestrielles d'emploi

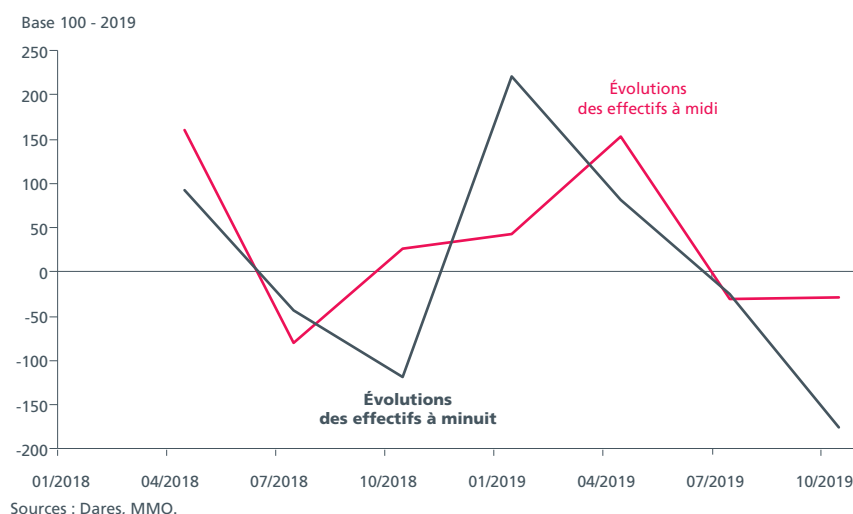
L'écart entre les entrées et les sorties mesurées chaque trimestre *via* les mouvements de main-d'œuvre ne correspond pas à la variation trimestrielle issue des estimations d'emploi produites par l'Insee, en collaboration avec l'Acosse et la Dares. En particulier :

- Les champs géographiques et sectoriels diffèrent : les mouvements de main-d'œuvre portent sur le champ salarié privé, hors agriculture, intérim et particuliers employeurs de France métropolitaine ; les estimations trimestrielles d'emploi couvrent le champ salarié privé (hors activités extraterritoriales) pour l'estimation flash, voire l'ensemble des secteurs (hors activités extraterritoriales) pour la seconde estimation publiée 70 jours après la fin du trimestre, en France hors Mayotte.

- Le concept mesuré n'est pas équivalent : les estimations de l'emploi sont corrigées de la multiactivité - une personne ayant simultanément plusieurs contrats est comptée une seule fois -, alors que les mouvements de main-d'œuvre recensent l'ensemble des contrats.

- La mesure n'est pas effectuée au même moment. Ainsi, les estimations d'emploi se basent sur un mode de comptabilisation des effectifs « à midi » : autrement dit, un salarié dont le contrat se termine le dernier jour du trimestre est compté dans les estimations d'emploi. *A contrario*, soustraire les entrées et les sorties mesurées dans les mouvements de main-d'œuvre permet d'estimer la variation du nombre de salariés « à minuit » : un salarié dont le contrat se termine le dernier jour du trimestre est comptabilisé dans les sorties et ne figure plus dans les effectifs comptés « à minuit ». L'ampleur de l'écart entre ces deux mesures des effectifs « à midi » et « à minuit » est potentiellement conséquent (graphique A).

Graphique A  
Évolutions des effectifs selon des mesures « à midi » ou « à minuit »



## Le déconfinement a permis la reprise des embauches en contrats longs mais pas celle des embauches en contrats courts

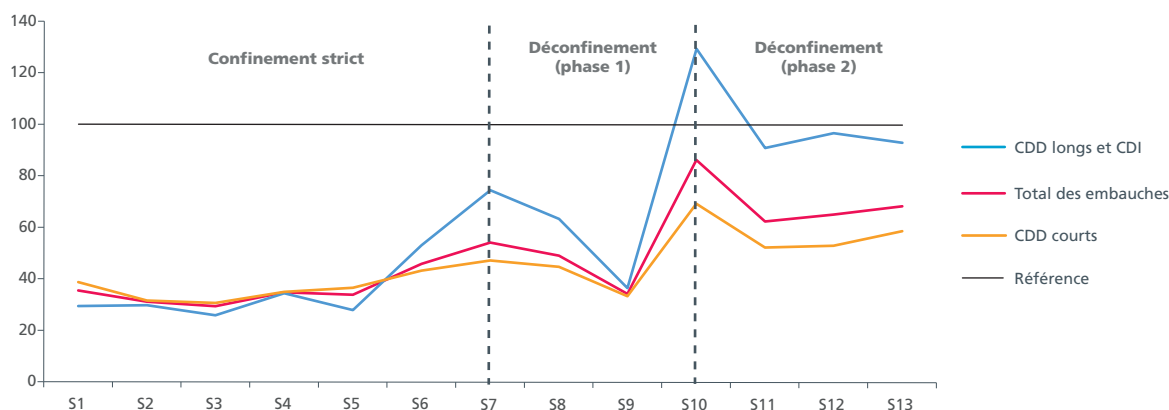
Si sur l'ensemble du 2<sup>e</sup> trimestre 2020, les embauches chutent, leur profil au cours de ces trois mois est très lié aux phases de confinement puis de déconfinement.

### Fin juin 2020, seules les embauches en contrats longs retrouvent leur niveau habituel

Durant la période de confinement (six premières semaines du 2<sup>e</sup> trimestre 2020), le nombre d'embauches dans le secteur privé (hors agriculture, intérim et particuliers employeurs) est très faible, autour de 30 % de celui observé sur la période équivalente de 2019 (graphique 1) (1), que ce soit pour les contrats courts (CDD de moins d'un mois) ou pour les contrats plus longs (CDD de plus d'un mois et CDI).

#### Graphique 1

Rapports hebdomadaires entre le nombre d'embauches du 2<sup>e</sup> trimestre 2020 et le nombre d'embauches du 2<sup>e</sup> trimestre 2019, suivant le type de contrat



Lecture 1 : la semaine du 6 au 12 avril 2020 (S2), le nombre de CDD courts (inférieurs à un mois) signés représente 32 % du nombre de CDD courts signés en 2019 sur la semaine comparable (semaine du 8 au 14 avril 2019).

Lecture 2 : le confinement strict s'étend jusqu'au 11 mai (semaine 7 – S7). À partir de cette date, un déconfinement « partiel » (phase 1) est mis en place. La plupart des commerces peuvent ouvrir sauf les cafés et les restaurants. À partir du 2 juin, la phase 2 du déconfinement entraîne la fin de la limite de circulation de 100 kilomètres ainsi que la réouverture des cafés et restaurants en zone verte.

Sources : Dares, MMO.

Ensuite, au cours de la semaine du 11 mai (semaine 7 – S7), les embauches remontent (autour de 60 % du niveau observé l'année précédente), avant de se stabiliser les deux semaines suivantes à un peu moins de la moitié du niveau de 2019. Cette hausse est plus marquée pour les contrats longs.

À partir du 2 juin, le déconfinement entre dans une deuxième phase : la limite de circulation de 100 kilomètres est levée et la plupart des restaurants peuvent rouvrir. Cette levée d'un grand nombre de restrictions concernant les déplacements et les lieux de vie sociale, culturelle et sportive s'accompagne d'un rebond marqué des embauches : leur nombre progresse nettement en semaine 10 et, concernant les CDI, leur nombre dépasse même ponctuellement celui observé sur la semaine équivalente de 2019.

Passé ce rattrapage très partiel, la reprise des embauches en juin s'essouffle, si bien que le niveau atteint à la fin du mois reste significativement plus faible que celui observé à la même période de 2019 (68 %). Cette situation tient aux embauches en CDD courts, qui demeurent encore très inférieures à celles de 2019 (de 40 % environ). À l'inverse, les embauches plus « longues » rejoignent les niveaux prévalant un an auparavant (graphique 1).

### Une reprise des embauches différenciée selon les secteurs d'activité

D'un point de vue sectoriel, dans la santé (2) et le commerce alimentaire (3) notamment, les embauches résistent mieux car ces activités sont a priori moins affectées par le confinement (graphique 2). Les contrats signés dans le secteur du commerce alimentaire sur les cinq premières semaines du 2<sup>e</sup> trimestre 2020 s'établissent ainsi autour de 60 % de ceux signés au cours de la même période en 2019, contre 19 % en moyenne dans le commerce non-alimentaire (4).

Au fil du trimestre, les trajectoires d'embauche ont cependant tendance à converger entre secteurs, à la faveur de la levée progressive des mesures de confinement. Dans l'hébergement-restauration, très peu de contrats sont signés au cours des neuf premières semaines du 2<sup>e</sup> trimestre : les embauches n'y atteignent en moyenne que 6 % de celles réalisées en 2019. En revanche, avec la réouverture progressive des bars et restaurants à partir du 2 juin, les contrats signés bondissent au cours de la semaine 10 (S10), retrouvant 70 % de leur niveau habituel. En fin de période, le nombre d'embauches du secteur de l'hébergement-restauration reste toutefois très en-deçà de celui atteint en 2019 (autour de 60 %). La situation est encore plus dégradée dans le secteur des activités récréatives (5) (autour de 40 %), où la reprise de l'activité a été plus tardive (6). En fin de période, seul le secteur de la construction connaît un nombre d'embauches supérieur à celui observé en 2019.

(1) L'analyse se fait en comparant des semaines similaires du 2<sup>e</sup> trimestre 2020 et du 2<sup>e</sup> trimestre 2019. Par exemple, la semaine 2 (S2) compare le nombre de mouvements intervenus entre le 6 et le 12 avril 2020 par rapport à ceux intervenus entre le 8 et le 14 avril 2019.

(2) Activités pour la santé humaine (code APE 86) et hébergement médico-social et social (code APE 87).

(3) Centrales d'achat alimentaires (code APE 4617A), commerce de gros de produits alimentaire, de boissons et de tabac (code APE 463), commerce de gros de produits pharmaceutiques (code APE 4646Z), commerce de détail en magasin non spécialisé tel que les supérettes ou les hypermarchés (code APE 471), commerce de détail alimentaire en magasin spécialisé (code APE 472), commerce de détail hors magasin, éventaires ou marchés (code APE 479).

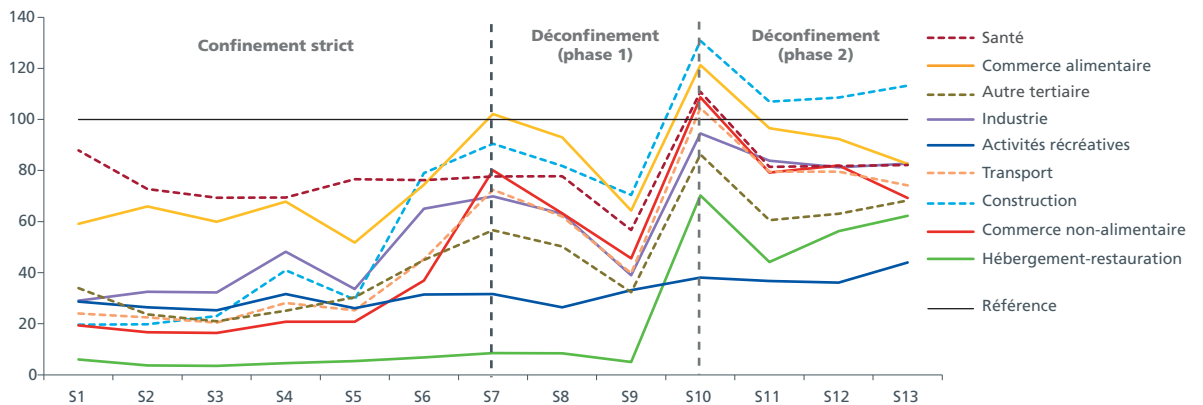
(4) Activités de commerce à l'exclusion de celles figurant dans le secteur du commerce alimentaire défini plus haut.

(5) Activités créatives artistiques et de spectacle (code APE 90), bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles (code APE 91), activités sportives récréatives et de loisirs (code APE 93).

(6) Les salles de cinémas n'ont par exemple été autorisées à la réouverture qu'à partir du 22 juin 2020 sur l'ensemble du territoire national.

**Graphique 2**

**Rapports hebdomadaires entre le nombre d'embauches du 2<sup>e</sup> trimestre 2020 et le nombre d'embauches du 2<sup>e</sup> trimestre 2019, suivant le secteur d'activité**



Lecture : la semaine du 6 au 12 avril 2020 (S2), le nombre d'embauches dans le secteur de l'hébergement-restauration représente 4 % du nombre atteint sur la semaine comparable en 2019 (semaine du 8 au 14 avril 2019).

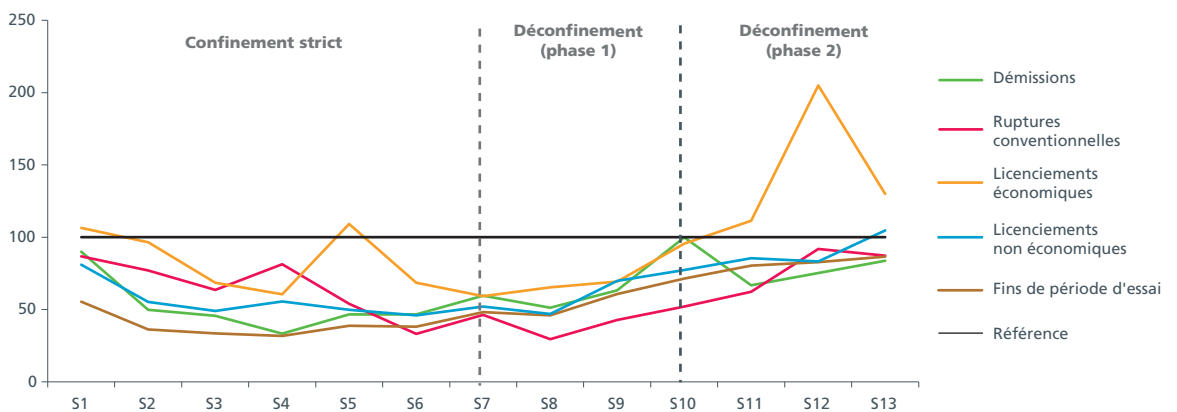
Sources : Dares, MMO.

**Une hausse des licenciements économiques à la fin du 2<sup>e</sup> trimestre 2020, dans un contexte de fort recul des fins de CDI sur l'ensemble de la période**

Avec le confinement, les fins de contrat, y compris de CDI, se sont effondrées : en cumul sur l'ensemble du trimestre, les fins de CDI se situent à environ 70 % de celles observées en 2019. Les motifs de rupture de CDI (démissions, ruptures conventionnelles...) présentent des trajectoires relativement proches sur l'ensemble du trimestre et sont en net retrait par rapport à l'année précédente. Seuls les licenciements économiques connaissent une hausse importante en fin de trimestre (graphique 3). Au cours de la semaine 12 (S12), ils sont ainsi deux fois supérieurs à leur niveau de 2019 (soit environ 700 licenciements économiques en plus au cours de cette semaine). En cumul sur l'ensemble du trimestre, les fins de CDI pour cause de licenciement économique retrouvent le niveau de l'année précédente. Les démissions et les ruptures conventionnelles ne remontent que modérément en fin de trimestre et se situent toujours en retrait d'environ 20 % en moyenne en juin par rapport à l'an passé.

**Graphique 3**

**Rapports hebdomadaires entre le nombre de fins de CDI du 2<sup>e</sup> trimestre 2020 et le nombre de fins de CDI du 2<sup>e</sup> trimestre 2019, suivant le motif de rupture**



Lecture : la semaine du 6 au 12 avril 2020 (S2), le nombre de fins de période d'essai de CDI représente 36 % du nombre atteint sur la semaine comparable en 2019 (semaine du 8 au 14 avril 2019).

Sources : Dares, MMO.